

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RETROCESSION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LA MIHOUDIÈRE »

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant la demande de la société SIMIL à la commune pour la rétrocession du lotissement de « La Mihoudière »,

Considérant que l'inspection rigoureuse de l'ensemble de ces voiries, espaces verts et réseaux divers a été réalisée de manière contradictoire entre la commune et la SIMIL.

Madame Cécile KNITTEL, Maire adjointe en charge du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme propose au Conseil municipal de procéder à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement « La Mihoudière » dans le domaine privé de la commune, comme suit :

- Rues des Châtaigniers, rue des Sorbiers, rue des Eglantines et rue des Muriers cadastrées :
 - Section D n° 1088 pour une surface de voirie de 4 548 m² soit 490 ml,

- Espaces verts :
 - Section D n° 1085 (386 m²), n° 1086 (205 m²), n° 1087 (65 m²), pour une superficie totale de 656 m²,
- Bassin de rétention :
 - Section D n° 1089 (2 150 m²).

Madame Cécile KNITTEL en charge du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme précise que l'acte de rétrocession pourrait être signé chez Maître MULOT VERGNE Notaire à Tuffé, les frais étant à la charge de la SIMIL.

La cession pourrait se faire sur la base d'un prix de 100 € pour l'ensemble rétrocédé.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la rétrocession des voies et espaces verts du lotissement «La Mihoudière», réalisé par la SIMIL concernant les parcelles ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à :

- Signer l'acte notarié correspondant chez Maître MULOT VERGNE Notaire à Tuffé, les frais étant à la charge de la SIMIL,
- A régler 100 € au titre de l'achat de l'ensemble de ces parcelles.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU